

Directions de l'Aménagement Urbain
et de la Transition Ecologique
Direction de l'urbanisme
JPB/CGG/SB

N°443/2022

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la société A+M Architecture d'un devis portant sur la réalisation de rapports techniques sur les désordres affectant quatre bâtiments anciens et pouvant représenter un risque pour la sécurité.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Vu la proposition de mission n°022-73 du 25 novembre 2022 émanant de la société A+M Architecture,

Considérant que la police de la sécurité des bâtiments est une prérogative du Maire et que plusieurs immeubles ont fait l'objet de signalements quant à leur solidité,

Considérant que l'offre de mission proposée par la société A+M Architecture, correspond aux attendus de la ville et qu'elle est l'offre la plus avantageuse économiquement.

DECIDE

- **De signer** avec la société A+M Architecture, sise 45 rue Villiers de l'Isle Adam 75020 Paris la proposition de prestation jointe à la présente décision ;
- **De lui régler** la somme de 840,00 € TTC par rapport d'expertise, soit un total de 3 360,00 € TTC à livraison ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 8 décembre 2022.

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **15 DEC. 2022**

Mis en ligne, le : **19 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société A+M Architecture d'un devis portant sur la

Objet de l'acte : réalisation de rapports techniques sur les désordres affectant quatre
bâtiments anciens et pouvant représenter un risque pour la sécurité

.....

Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 15/12/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION443

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221208-2022DECISION443-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 443.pdf (99_AI-

095-219502770-20221208-2022DECISION443-AI-1-1_1.pdf)

